

REÇU A LA PRÉFECTURE

25 SEP. 2006

**Service instructeur**

Service du Développement Economique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2e/91-06

**Service consulté**

Association Départementale du Tourisme

**AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES FORETS COMMUNALES**

*Résumé : Il est proposé d'attribuer une aide de 3 446 € pour l'aménagement touristique des forêts communales en faveur de 2 communes.*

Lors du vote du Budget Primitif 2006, le Conseil Général a inscrit un crédit de 60 000 € au titre de l'aménagement des forêts communales, et donné délégation à la Commission Permanente pour en assurer la répartition.

Deux demandes de participation sont soumises à votre examen :

1. Commune de KOESTLACH

La commune de KOESTLACH désire mettre en valeur le site du Kastelberg, réputé depuis la découverte d'objets datés du premier âge du fer. Il s'agit pour la commune d'inscrire dans un parcours touristique, les vestiges des bains romains, le chemin d'accès à la forêt communale et la découverte du site du Kastelberg.

Les travaux à prévoir sont les suivants : implantation de tables et de bancs, d'un pupitre de lecture et d'une rambarde de sécurité.

Le coût total des investissements est de 5 830,50 € HT.

2. Commune de RIMBACH-ZELL

La commune de RIMBACH-ZELL a décidé de créer une aire de pique-nique et de repos sur son ban communal.

Les travaux à prévoir sont les suivants : implantation d'une table et de deux bancs au lieu dit « La Petite Croix », implantation d'un banc en bordure du Bahnweg, ainsi que d'un autre banc à proximité de la cabane des chasseurs.

Le coût total des investissements est de 1 061,98 € HT.

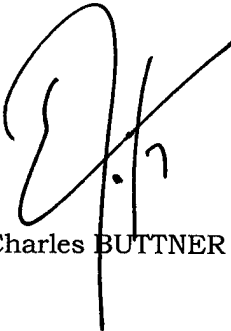
REÇU A LA PRÉFECTURE

25 SEP. 2006

Aussi, je vous propose :

- de prendre en considération ces travaux et d'autoriser le versement des subventions correspondantes au titre de l'aménagement touristique des forêts communales, en fonction de l'état d'avancement des travaux, aux 2 bénéficiaires suivants, soit :
  - 2 915 € à la commune de KOESTLACH
  - 531 € à la commune de RIMBACH-ZELL
- prélever les crédits sur l'enveloppe 80099, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER